

à 18h, contre les violences faites aux femmes, devant le McDonalds de Charpenne (métro Charpenne)

à l'appel du Collectif pour les Droits des Femmes (rassemblement déposé en Préfecture et autorisé)

- soutien au Collectif McDroits en lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel dans les restos

- campagne pour la ratification par le gouvernement de la Convention de l'Organisation Internationale du Travail

pour protéger les femmes victimes de violences

Pouvoir travailler en paix, est-ce trop demander ?

« Tous les matins, se rendre au travail sans appréhension, savoir qu'on pourra compter sur les collègues ou sur la direction en cas de problème, qu'on pourra dénoncer le harcèlement ou l'agression qu'on a subie sans risquer de tout perdre... et aussi qu'on aura le droit, pour pouvoir souffler et prendre le temps de "se retourner", à quelques jours de congés si l'on doit fuir un conjoint violent... »*

A la fin du 1er confinement, associations féministes et syndicats interpellaient Macron pour demander, non pas des médailles, mais l'égalité et la fin des violences au travail. Un des objectifs étant d'obtenir la ratification par le gouvernement de la convention 190, adoptée par l'Organisation Internationale du Travail en 2019 : « Arrachées par la mobilisation des femmes et le mouvement syndical, la convention et la recommandation sont ambitieuses et novatrices et constituent le premier texte international contraignant visant à lutter contre le harcèlement et les violences au travail. Elles exigent des États et des employeurs la mise en place de politiques systématiques de prévention et de protection des victimes, que les violences aient lieu au travail ou dans le cadre domestique. Ces progrès majeurs ne pourront voir le jour que si cette convention est ratifiée par les États. (...) »

Monsieur le Président, cette ratification doit être l'occasion de changer la donne en France et de nous doter d'une législation de référence pour éradiquer les violences sexistes et sexuelles au travail et créer des droits pour les victimes de violences conjugales à l'image du Canada, de l'Espagne, des Philippines, ou encore de la Nouvelle-Zélande. (...)...

L'ensemble des professionnel·le·s, des représentant·e·s du personnel et des salarié·e·s doivent être formé·e·s et sensibilisé·e·s pour lutter contre ces violences. (...)

La France doit sécuriser l'emploi et la carrière des victimes de violences, que celles-ci aient un lien avec le travail ou non, en mettant en place plusieurs mesures : le droit à des

Rassemblement mercredi 25 novembre à 18h contre le sexisme chez Mac Do

Écrit par NPA

Lundi, 23 Novembre 2020 08:29 - Mis à jour Jeudi, 11 Février 2021 17:02

aménagements d'horaires, de poste, des congés payés, la possibilité d'une mobilité fonctionnelle ou géographique choisie, ainsi que l'accès à une prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes sans frais. Pour garantir le droit au travail et le maintien en poste des femmes victimes de violences conjugales, il convient d'interdire leur licenciement comme c'est le cas pour les victimes de violences au travail. »

30% des salariées en France ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail. Quand elles en parlent à leur employeur, 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement. La ratification de la convention ne résoudra pas tout, mais aidera à mettre fin à cette situation ! La mobilisation autour du 25 novembre est l'occasion pour relayer cette campagne unitaire.

*argumentaire du site www.stopviolencestravail.org , où on trouve plus d'info sur la convention 190

Article paru le 19 novembre 2020 dans l'Anticapitaliste, l'hebdomadaire du NPA : abonnez-vous !

[**télécharger l'appel aux initiatives**](#)

[**télécharger l'attestation spéciale de déplacement**](#)